seil n'ait pas donné du fond de son cœur un plus grand témoignage de sympathie au sous préfet de Lodève.

M. CLEMENCEAU. — Je lui ai donné la croix de la légion d'honneur.

M. BEAUREGARD estime que le président du Conseil est responsable des événements graves qui se sont déroulés dans le Midi, mais M. Clemenceau dit-il, a reçu un lourd héritage de 10 ou 12 années de politique néfaste.

L'orateur termine en disant que M. Clémenceau sera impuissant à changer la situation malheureuse du Midi.

DISCOURS DE JAURÈS

JAURÈS. — *Tous les Français ont un intérêt égal à savoir si, dans cette grande crise, le gouvernement a fait preuve d'assez de sang-froid pour que le pays puisse lui donner sa confiance pendant la période des vacances où le parlement ne pourra le surveiller.*

Malgré la diversité superficielle des intérêts en jeu, c'est un fragment de la France paysanne que vous avez meurtri. Je ne vous reproche pas d'avoir reçu Marcelin Albert mais pourquoi n'avoir pas eu recours plus tôt à cette idée de conciliation ? Marcelin Albert, vous l'avez discrédité en lui donnant de l'argent.

Un vif incident se produit au milieu du tumulte, entre M. Ruau et Jaurès.

Jaurès demande si la Chambre doit donner un nouveau blanc seing à M. Clémenceau. Il termine en faisant appel à l'apaisement et en demandant l'élargissement des prisonniers de Montpellier.

Après l'intervention de Jaurès, la discussion est close.

Les Ordres du jour

Le PRESIDENT dit qu'il a reçu 8 ordres du jour :

1. de MM. Augé et Pelisse ; 2. de M. Gauthier de Clagny ; 3. de M. Gayraud ; 4. de MM. Caluset et Gioux ; 5. de MM. Allard et Alexandre Blanc, ainsi que de plusieurs de leurs collègues ; 6. de M. Lagasse ; 7. de MM. Bauquier, Gaston Meunier et Modeste Leroy, ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, confiante en lui pour assurer le respect de la loi et l'apaisement dans le Midi, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Un huitième ordre du jour émane de MM. Paul de Beauregard et Brindeau.

M. CLEMENCEAU, au nom du gouvernement, déclare accepter l'ordre du jour de MM. Bauquier, Gaston Meunier et de Modeste Leroy.

La priorité demandée ur l'ordre du jour de MM. Augé et Pelisse est repoussée par 350 voix contre 230.

MM. GAUTHIER (de Clagny) et GAYRAUD renoncent à leur demande de priorité.

La priorité est demandé sur l'ordre du jour de MM. Allard, Alexandre Blanc et plusieurs de leurs collègues.

M. ALLARD annonce qu'il ne se fait aucune illusion sur le sort de son ordre du jour.

« Nous sommes, dit-il, à la veille du 14 juillet et les marchés sont conclus. Les palmes, le mérite agricole et autres décorations ont fait leur œuvre. (Bruit, protestations, applaudissements à l'extrême-gauche et à droite).

M. ALLARD retire son ordre du jour.

LA PRIORITE DE L'ORDRE DU JOUR DE M. LAGASSE MISE AUX VOIX EST REPOUSSEE PAR 326 VOIX CONTRE 174.

Vifs Incidents

On va mettre aux voix l'ordre du jour de MM. Bauquier, quand M. LASIES demande à expliquer son vote.

Il soulève un incident au sujet d'un message téléphonique arrivé à la sous-préfecture de Béziers et transmis au général Bailloud par l'intermédiaire de trois personnes bien mises.

M. CLÉMENCEAU donne sa parole d'honneur que ce message n'émane pas de lui.

M. LASIES croit à la parole d'honneur de M. Clemenceau mais un de ses attachés a outrepassé ses droits.

M. CLEMENCEAU donne un démenti formel à M. Lasies.

M. LASIES attaque ensuite le ministre de la guerre qui a frappé, dit-il, sans les entendre, plusieurs officiers supérieurs et qui a fait faire une enquête par le colonel Gérard qui avait un grade inférieur à ceux qu'il était chargé d'enquêter.

Pendant que M. Lasies est à la tribune, une vive altercation s'engage entre MM. Paul Constans, Fabre et plusieurs membres de l'extrême gauche, MM. Bedouce, Pelletan et Betoulle.

On croit un instant qu'ils vont en venir aux mains, mais on finit par les séparer.

Pendant ce temps, M. Lasies termine son discours au milieu du bruit.

VOTE DE CONFIANCE

LE GOUVERNEMENT REUNIT QUATRE-VINGT-DIX VOIX DE MAJORITE

LE PRESIDENT annonce qu'il a reçu une addition à l'ordre du jour de M. Beauquier et de plusieurs de ses collègues. Elle émane de M. Buisson et est ainsi conçue :

« La Chambre adresse son salut ému aux victimes civiles et militaires, etc. » On demande la division de l'ordre du jour de confiance.

LE PRESIDENT met aux voix la 1re partie ainsi conçue :

« La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement ». CETTE PREMIERE PARTIE EST ADOPTEE PAR 347 VOIX CONTRE 226.

La deuxième partie ainsi conçue :

« Confiante en lui pour assurer le respect de la loi et la pacification » mise aux voix EST ADOPTEE PAR 324 VOIX CONTRE 233.

La troisième partie proposée par M. Buisson et acceptée par le gouvernement est ainsi conçue :

« Adresse son salut aux victimes civiles et militaires et compte sur le patriotique concours des populations du Midi », est adoptée à mains levées et à l'unanimité.

L'ENSEMBLE DE L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE EST ADOPTE PAR 323 VOIX CONTRE 233.

Demande d'une Commission d'enquête

LE PRESIDENT dit qu'il a reçu de M. Paul Meunier une motion tendant à la nomination d'une commission parlementaire de 22 membres chargée de faire une enquête sur les incidents du Midi.

M. CLEMENCEAU dit qu'il y a à l'heure actuelle deux enquêtes en cours : une enquête judiciaire et une enquête militaire. Il croit qu'il serait bon d'attendre la fin de ces enquêtes pour faire une enquête parlementaire qui, en tout cas ne pourrait être faite qu'après que l'ordre sera rétabli et que les populations du Midi seront rentrées dans la légalité.

JAURES appuie la motion de M. Paul Meunier et dit que cette enquête, si on veut qu'elle soit utile, doit être faite immédiatement.

LA MOTION DE M. PAUL MEUNIER MISE AUX VOIX EST REPOUSSEE PAR 323 VOIX CONTRE 256.

La séance est levée à minuit 35.

Séance lundi.

Au Sénat

Paris, 28 juin. — La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. DUBOST:

Le Projet sur les Vins

L'ordre du jour appelle la discussion du projet — adopté par la Chambre — tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage.

Déclaration des Sénateurs du Midi

M. GAUTHIER (Aude) *donne lecture de la déclaration rédigée par les représentants de la région affectée par la crise viticole.*

Voici la substance de cette déclaration :

« Une crise pénible sévit dans nos départements méridionaux. Ceux de ces départements qui se trouvent éloignés des grands centres de production sont ruinés par la mévente des vins. Nos vignerons succombent sous le poids de détresses qui s'accumulent depuis des années ; la fraude tue la production des vins naturels ; elle désorganise le commerce de cette boisson.

Ces régions qui ont résisté jusqu'ici à l'invasion du mal, sont menacées à leur tour.

Les représentants des départements méridionaux, font appel aux sentiments de sagesse et d'humanité du Sénat ; ils ne doutent pas que la Haute Assemblée soit prête à prêter tout son concours à l'œuvre de salut qui s'impose à la sollicitude des pouvoirs publics si l'on veut éviter un plus grand désastre.

Dans ces sentiments, il le prie de voter d'urgence la loi qui lui est soumise. La prompte application des remèdes qu'elle prévoit importe autant que ces remèdes eux-mêmes.

Est-ce à dire que les mesures actuellement proposées suffiront ? Les intéressés ne le pensent pas ; mais ils ne se dissimulent pas non plus que la nouvelle législation aura des effets utiles.

Les causes de la mévente des vins sont multiples ; l'honorable sénateur les passe en revue. Il écarte l'argument, si souvent mis en avant, de la surproduction. Ce n'est pas là qu'il faut chercher l'origine de la crise ; elle est ailleurs.

La mauvaise combinaison des tarifs de chemins de fer, l'extension de la fabrication des boissons dites familiales, la restriction de la consommation du vin dans certains milieux, telles sont quelques-unes des causes accessoires du désastre de la viticulture méridionale.

Quant aux causes principales, tout le monde les connaît, ce sont le mouillage et le sucrage. Ce projet de loi a pour objet de prévenir ce genre de fraudes ; les prévient-il efficacement ? En tarira-t-il la source ?

Personne n'oserait l'affirmer.

L'orateur analyse les dispositions principales de la loi et s'attache à démontrer que presque toutes auraient besoin d'être renforcées par une réglementation des plus rigoureuses ou des sanctions plus efficaces. La taxe complémentaire sur les sucres, notamment devrait être portée à 90 francs. (Mouvements divers).

Malgré ces imperfections, les signataires de la déclaration reconnaissent que la loi, telle qu'elle est, constitue un progrès sensible sur l'état antérieur. Convaincus qu'elle doit être votée sans délai, ils s'abstiendront d'en provoquer les modifications par des amendements qui entraîneraient des débats prolongés ; sans rien abandonner de leur intention d'en réclamer l'amélioration, ils la voteront sans changement, espérant que le Sénat rendra justice au sacrifice qu'ils s'imposent dans l'intérêt de la paix publique et comptant que le gouvernement appliquera cette fois aux fraudeurs sans aucune défaillance la loi, toute la loi ».

Cette déclaration est accueillie par une double salve d'applaudissements de la gauche.

Discours de M. Boudenoot

M. BOUDENOOT succède, à la tribune, au sénateur de l'Aude.

Il dit que ses collègues du Midi ne doivent pas voir en lui un adversaire. Il compatit au malheur de leurs concitoyens. Il partage leurs préoccupations personnelles.

Il ne vient donc pas combattre le projet de loi. Il renonce même à présenter les amendements qu'il eût, en d'autres circonstances développés.

Mais je ne saurais dit-il, laisser le Sénat voter une loi telle que celle-ci, sans formuler certaines réserves.

On semble rendre le sucre seul ou du moins principalement responsable de la ruine de la viticulture méridionale. Aussi est-il à craindre que ce soit contre ce produit que l'on dirige les lois nouvelles qu'on nous fait prévoir comme si l'on voulait lui faire payer les pertes subies par les vignerons.

Eh bien ! Non ! Poser ainsi la question entre le sucre et le vin, entre la vigne et la betterave, c'est la poser de la manière la plus fausse et la plus funeste. (Très bien).

Si le sucre joue en cette affaire un rôle préjudiciable au Midi, c'est parce que les fraudeurs du Midi s'en servent pour fabriquer du vin artificiel. Poursuivez la fraude; soyez impitoyables pour elle, nous le demandons comme vous, nous le souhaitons autant que vous ; mais ne confondez pas la fraude avec le sucre.

La fraude est sans aucun doute la cause principale de la dépression de la viticulture ; mais ce n'est pas la seule.

L'orateur énumère les causes accessoires ou accidentelles qui concourent à aggraver les conséquences de la fraude.

Parmi tant de remèdes grands et petits que la situation appelle, il en est un qui serait d'une opportunité et d'une efficacité certaines ; c'est la diminution du nombre des débits. (Très bien !)

M. CAILLAUX. — Tel est aussi mon avis. Aussi dans le nouveau projet de loi espérons-nous introduire des prescriptions qui vous donneront satisfaction. (Assentiment général).

M. BOUDENOOT. — Ces mesures et bien d'autres encore auxquelles on peut recourir vaudront bien mieux que la dangereuse guerre que l'on paraît vouloir entamer contre le sucre.

Nous acceptons la surtaxe de 40 fr., ou, pour mieux dire nous nous y résignons ; mais nous sommes inquiets pour demain.

La crise qui vient d'éclater durera longtemps. D'autres secours nous sont demandés en faveur de la viticulture et beaucoup seront tentés de les demander encore au sucre.

Eh bien ! il faut que le Sénat sache où en est cette industrie sucrière que l'on veut traiter comme la victime expiatoire des maux du Midi.

Depuis la Conférence de Londres, cette industrie qui occupait auparavant le premier rang en Europe est descendue au troisième.

Nos surfaces cultivées en betteraves ont diminué considérablement et tendent à diminuer encore.

Voulez-vous aggraver cet état de choses ? Est-il prudent de ruiner le Nord, alors que le Midi est déjà ruiné ?

La seule politique économique qui nous soit permise aujourd'hui surtout est une politique d'équité et d'impartialité vis-à-vis de toutes les régions. (Applaudissements.)

Ce qui se passe maintenant nous montre aussi ce qu'il y a de défectueux dans les errements que nous suivons depuis trop longtemps.

Nous Parlement et gouvernement, nous avons eu tort de laisser s'accréditer dans l'esprit des masses cette idée souverainement décevante que l'Etat peut tout en faveur des citoyens et qu'il leur doit tout.

Nous avons eu le tort aussi de distribuer à pleines mains des promesses de félicité ! Nous mourons de ces espérances de bonheur partout répandues et si rarement réalisées.

Enfin, le recrutement régional n'a pas d'inconvénients que pour l'armée ; la magistrature et la régie en souffrent également.

Le premier devoir des pouvoirs publics est de guérir cette plaie.

Il faut faire effort sur nous-mêmes pour réformer nos mœurs, pour réveiller dans le cœur des Français le sentiment des devoirs et le dévouement à la chose publique. (Vifs applaudissements.)

Après une intervention de FLAISSIERES et de M. GOURJU, la discussion générale est close.

VOTE DU PROJET

Les divers articles du projet sont successivement adoptés.

M. MAXIME LECOMTE prend la parole sur l'ensemble de la loi. Il dit que ses amis et lui ne peuvent pas voter le projet parce qu'il ne contient pas la compensation juste pour les régions du Nord ; mais ils ne voteront pas contre, désireux qu'ils sont de voir l'apaisement dans les régions du Midi, si douloureusement éprouvées.

M. RICARD déclare qu'il aurait eu un amendement à présenter mais que par esprit de solidarité et pour montrer sa sollicitude aux populations du Midi il ne l'a pas déposé et qu'il votera le projet tel qu'il a été adopté par la Chambre.

L'ENSEMBLE DE LA LOI EST ADOPTE.

M. NEGRE en son nom et au nom de ses collègues du Midi dépose une proposition de loi concernant le mouillage et le sucrage des vins.

Le Sénat s'ajourne à mardi.

Faits Divers

HORS REGION

Les Perceurs de Murailles

DU PALAIS-ROYAL

Au Palais Royal M. Leydet procède à la reconstitution de la scène du vol. — Un cambrioleur inventeur.

Paris, 28 juin. — Ce matin, M. Leydet, juge d'instruction, a procédé à la reconstitution du vol commis le 20 mai dernier, rue de Valois, au préjudice de Mme Lemonnier, bijoutière, dans les conditions que l'on sait.

M. Leydet, très aimablement, nous a communiqué d'intéressants détails sur cette reconstitution.

— J'ai procédé d'abord, nous a-t-il dit, à l'expérimentation d'un appareil dû à l'invention d'un des voleurs, Fernand Barbier.

Cet appareil se compose d'un demi-disque d'une longueur d'environ 40 centimètres, portant sur sa tranche deux petites pointes qui servent à maintenir l'appareil contre la muraille.

Au milieu, une longue vis terminée par une vrille.

L'instrument posé sur la jointure d'une brique, l'opérateur commence par percer un trou à l'aide de la vrille. Le trou fait, il remplace cette vrille par une vis terminée par un crochet articulé. Une fois le crochet passé dans le trou qui vient d'être percé, on dévisse par force.

Le disque faisant levier contre la muraille, la brique, agrippée par le crochet, se descelle lentement et sans bruit et est attirée en dehors.

La première brique une fois enlevée, les autres se descellent à la main avec la plus grande facilité.

L'opération complète à laquelle j'ai fait procéder ce matin par Barbier, inventeur de cet instrument, n'a pas demandé plus de deux minutes, et elle s'est effectuée sans le moindre bruit.

J'ai procédé ensuite sur les lieux à l'interrogatoire des deux accusés : Albert Smith et Fernand Barbier.

Il est établi que c'est Smith qui a loué le local attenant au magasin de Mme Lemonnier; Barbier passait pour son employé et pendant la journée de la Pentecôte, alors que le magasin de bijouterie était vide, ils ont pu faire leur coup sans être dérangés.

Mme Lemonnier a subi du fait de ce vol un préjudice considérable, car la plus grande partie des objets volés n'a pu être retrouvée. La perte se monte, dans ces conditions, à plus de 40,000 francs. »

M. Leydet nous dit, en terminant, qu'il a entendu également le serrurier qui a construit l'appareil, mais qu'il est incontestable qu'il ne peut être impliqué en rien dans cette affaire, et qu'il ne se doutait nullement de l'usage qui serait fait de l'instrument qui lui était commandé.

La reconstitution terminée, les voleurs ont été ramenés à la Santé.

Double Suicide

Paris, 28 juin. — M. Henry Miroux, âgé de cinquante-cinq ans, et sa femme, née Mary Monchot, de dix ans plus jeune, exploitaient au numéro 14 de la rue d'Uzès, une entreprise de confections pour dames avec une dizaine d'employés. Ils habitaient, rue Jean-de-Bologne, 5, à Passy, un appartement au deuxième étage. Hier, vers onze heures, la femme de ménage à leur service, lorsqu'elle entra, recula d'horreur. M. et Mme Miroux gisaient tous deux dans leur lit, inondé de sang.

Le commissaire de police prévenu procéda aux premières constatations. Il trouva sur la table cette lettre à son adresse, signée de M. Miroux :

« Ayant pris d'un commun accord la fatale résolution de nous donner la mort, je désire que ma femme soit enterrée avec moi dans le caveau Miroux, au Père-Lachaise, où il y a encore deux places....

Je compte sur vous, monsieur le commissaire, pour que mes dernières volontés soient exécutées et vous remercie à l'avance. »

Et plus bas, d'une écriture non moins nette, la femme du confectionneur avait ajouté et signé :

« Lu et approuvé l'écriture ci-dessus. »

M. Miroux a été poussé à cette triste détermination à la suite de pertes d'argent qui compromettaient sérieusement son commerce. C'est sa femme qui s'est tuée la première en se logeant une balle de revolver dans la tempe droite.

Méfaits d'un réserviste

Tours, 28 juin. — A Châtellerault, un soldat réserviste du 32e régiment d'infanterie, au cours d'une manœuvre aurait jeté à terre son équipement et son fusil et se serait mis à proférer des propos antimilitaristes.

Conduit à la caserne, il aurait frappé le capitaine adjudant-major et renversé à terre un adjudant accouru pour le maîtriser. Le réserviste serait en prévention de conseil de guerre.

EPHÉMÉRIDES RÉGIONALES

Enquête sur la misère de la classe ouvrière

A LILLE

29 JUIN 1828

De temps immémorial, la population ouvrière lilloise est plongée dans une affreuse misère. Les caves et les courettes ne datent pas d'aujourd'hui ; et l'on sait qu'avant la Révolution le nombre des indigents était effrayant à Lille ; mais il faut que cette détresse soit devenue bien intense aujourd'hui pour que les autorités publiques se décident à sonder enfin l'étendue du mal et à en chercher les causes et les remèdes.

L'enquête prescrite par le préfet du Nord, M. de Villeneuve, indique toute la gravité de la situation, situation qui paraîtra incroyable à ceux qui ne la connaissent pas de visu.

Cette enquête forme une sorte de questionnaire qui vient d'être adressé aux distributeurs de secours du Bureau de Bienfaisance, aux médecins des pauvres et aux commissaires de police.

Le préfet y pose les questions suivantes :

« 1° La misère de la classe ouvrière et indigente doit-elle être attribuée, soit à la nature des travaux auxquels elle se livre, soit aux constructions souterraines qu'elle habite et qui causeraient la faiblesse, les maladies et les infirmités, soit à l'absence de morale religieuse, soit enfin à des habitudes de désordre et d'imprévoyance.

« 2° Peut-on aussi attribuer l'indigence de cette classe à la paresse, à la débauche, ou à d'autres vices.

« 3° Quelles sont les maladies qui affligent ordinairement la classe ouvrière et quels seraient les moyens de les prévenir ? »

**

Je venais de lire la nouvelle de cette enquête dans mon journal, quand je rencontrai, sur l'Esplanade, M. Derasse-Bonte, l'un des membres les plus actifs du Bureau de Bienfaisance. Nul ne pouvait se trouver plus à propos pour dissiper les doutes que j'avais dans l'esprit ; car, sachant le préfet, M. de Villeneuve, fort adonné à l'étude de l'Economie politique, je craignais que par amour-propre d'auteur, il ne voulut faire mousser le paupérisme à Lille.

— Eh bien ! dis-je à M. Derasse-Bonte. Que dites-vous de la circulaire préfectorale ? Elle pousse les choses au noir ?

— Elle reste en dessous de la vérité... D'après les chiffres officiels, on compte à Lille 22.281 pauvres, secourus ou susceptibles de l'être, mais, en réalité, le nombre en est plus considérable, et moi qui suis à même d'en parler, je puis affirmer qu'il y en a plus de 30.000.

J'écoutais, non sans étonnement. M. Derasse reprit :

— Or, savez-vous, mon cher monsieur, à combien s'élève la population de Lille, en chiffres ronds ? à 68.000 personnes... C'est plus que 1 indigent sur 2 personnes !!

Je regardais mon interlocuteur d'un air ahuri.

— Un pauvre dans la misère sur deux Lillois ! répétais-je.

— Oui, répondit-il ; et le plus malheureux c'est qu'il y a les deux tiers de la classe ouvrière de Lille dans ces 30.000 indigents. C'est la même chose partout dans le département. On y trouve 396.000 personnes vivant avec les salaires payés par les manufactures sur une population totale de 962.648 individus ; et sur ces 396.000 ouvriers industriels, 163.453, c'est-à-dire 1 sur 2,42, étaient inscrits sur les registres des bureaux de bienfaisance. Seulement à Lille, la proportion d'ouvriers qui ne gagnent pas de quoi vivre est plus forte que partout ailleurs.

***

— Et d'où vient-elle cette misère plus sordide que dans les autres villes industrielles ? demandai-je vivement. Tient-elle aux « constructions souterraines », dont parle M. de Villeneuve.

— Posez la question, me répondit M. Derasse, à M. Lambry, commissaire de police, à Saint-Sauveur. Je le vois justement qui vient vers nous.

M. Lambry s'empressa de nous renseigner.

— Cela tombe bien, dit-il ; j'ai précisément sur moi, un carnet où j'ai commencé à consigner les réponses à faire à M. le Préfet.

Oui, sans aucun doute, le logement de la plupart des ouvriers de fabrique est bien fait pour entretenir ces malheureux dans la misère et la dégradation.

En cette année 1828, il s'en trouve jusqu'à 3.687 logés dans des caves étroites, basses, privés d'air et de jour, où règne la malpropreté la plus dégoûtante et où reposent, sur le même grabat, les parents, les enfants et quelquefois des frères et sœurs adultes.

Mais les caves ne sont pas les logements les plus infects de la classe ouvrière. Les cours et courettes, et il y en a plus de 100 à Lile, constituent des habitations bien plus effrayantes encore.

Dans mon quartier, j'ai la rue des Etaques, et ses aboutissants. Il y a là un espace bâti de 24.000 mètres carrés ou environ de superficie, où s'abrite près de 3.000 individus (exactement 2.967 : recensement de 1826). Un pareil entassement d'êtres humains ne se retrouve qu'à Paris dans les quartiers des Arcis et des Marchés, où, comme à Saint-Sauveur, chaque habitant ne dispose en moyenne partie que de 8 mètres carrés. Mais dans la capitale, les maisons ont cinq ou six étages ; à Lille elles en ont deux, trois au plus : l'entassement y est donc de plus du double.

Aucun de ces taudis n'est loué moins de 20 sous par semaine ; il y en a de 25 sous et de 30 sous ; c'est la moyenne ; les logements de 40 sous sont rares : l'ouvrier paye d'ordinaire 1,50 par semaine ou 5 fr. 50 par mois pour une seule pièce.

— Vous n'exagérez pas la mauvaise tenue de ces logements ?

— Je ne pense pas exagérer, quoique, vous le comprenez bien, je n'entre pas souvent dans les logements des ouvriers : la police n'y est pas reçue à bras ouverts. M. Derasse, qui leur porte des secours à domicile, connaît mieux que moi leurs intérieurs. Interrogez-le, interrogez les médecins des pauvres qui pénètrent partout... J'aperçois là-bas, sous la gloriette de « Ma Campagne » le docteur Dupont. Il est ferré sur la question.

Nous nous dirigeâmes vers lui. Tout en marchant, M. Derasse me disait :

— Non, le commissaire ne charge pas le tableau. Ce que j'ai vu comme « pauvriseur » est incroyable. Mais restons dans la généralité. D'ordinaire, le mobilier de l'ouvrier de fabrique lillois se compose d'une armoire ou d'une planche pour déposer les aliments, d'un poêle ou d'un réchaud, de quelques poteries, d'une petite table de deux ou trois chaises e. d'un sale grabat, dont les seules pièces sont une paillasse et des lambeaux de couverture... Dans ces lits, j'ai vu reposer ensemble des individus des deux sexes et d'âges très différents, la plupart sans chemises.

— Parfaitement, dit le Docteur Dupont, en prenant part à la conversation. Les ouvriers de Lille ne sont ni forts ni robustes et leur entassement dans des habitations insalubres ne contribue pas peu à détériorer leur constitution et à empêcher le développement de leurs facultés physiques et morales.

Dans cette partie de la population, les personnes valides elles-mêmes sont languissantes ; leur teint est blafard ; leurs yeux sont rouges et injectés ; leur maigreur est extrême, leur démarche lente et mal assurée On les prendrait pour des malades qui sortent des hôpitaux.

Si vous croyez que c'est là un sentiment qui m'est personnel, je vous renvoie à l'opinion de mes confrères : Bailly et Brigandat. J'ai là un rapport signé par eux. Voyez-en quelques passages :

« Il est impossible, disent ces messieurs, de se figurer l'aspect des habitations de nos pauvres, si on ne les a visitées... Leur pauvreté devient fatale par l'état de démoralisation et d'abandon qu'elle produit...

« Dans leurs caves obscures, dans leurs chambres, qu'on prendrait pour des caves, l'air n'est jamais renouvelé, il est infect ; les murs sont plâtrés de mille ordures... S'il existe un lit, ce sont quelques planches sales, grasses ; c'est de la paille humide et putrescente ; c'est un drap grossier dont la couleur et le tissu se cachent sous une couche de crasse ; c'est une couverture semblable à un tamis... Les meubles sont tout couverts de saletés. Les ustensiles sont jetés sans ordre à travers l'habitation. Les fenêtres, toujours closes, sont garnies de papiers ou de vitres, mais si noirs, si enfumés, que la lumière ne saurait y pénétrer ; et, le dirons-nous, il est certains propriétaires (ceux des maisons de la rue du Guet, par exemple) qui font clouer les croisées, pour qu'on ne casse pas les vitres en les fermant ou en les ouvrant. »

— Ce n'est pas concevable, m'écriai-je. Vous exagérez la saleté de ces malheureux.

— Allez dans une filature de coton. A la couleur des pieds nus des ouvriers, vous pourriez les prendre pour des nègres, tant ces pieds sont noircis par la crasse.

Je me sentais confondu par cet exposé de tant de misère.

— Mais, enfin, dis-je, d'où vient un pareil état dans la classe ouvrière de Lille ?

— De la démoralisation des ouvriers ? Ils naissent et vivent avec la conviction d'être voués au malheur et à l'indigence. Ils n'ont plus de goût à rien ; ils sentent qu'ils sont devenus les esclaves des machines : c'est la grande industrie qui a bouleversé les conditions d'existence de nos ouvriers. Leur sort ne s'améliorera réellement que quand une nouvelle organisation du travail aura remplacé l'anarchie du système actuel.

Dernière Heure

Le procès Waddington

Une émouvante audience. — Dépositions du père et de la mère de l'accusé.

Bruxelles, 28 juin. — Il y a eu aujourd'hui à la cour d'assises une audience absolument émouvante.

Après M. César Thomson, professeur au Conservatoire, on a entendu M. Waddington père.

LE PERE DE L'ACCUSE

L'appel du père de l'accusé produit une grande sensation. M. Waddington entre, en proie à une agitation pénible. Il ne peut être entendu qu'à titre de renseignements, sans prestation de serment. A la demande de la défense, il fait le récit de la douloureuse affaire, en remontant jusqu'à l'arrivée à Bruxelles de Balmaceda. Il parle lentement, mais avec beaucoup de clarté.

On m'avait dit, déclare-t-il, que Balmaceda était dangereux, que c'était un garçon qui cherchait les filles pour les subjuguer. Néanmoins, ma première impression à son sujet avait été favorable.

Le jour où je lui ai parlé durement, il m'a répondu : « Ce n'est pas avec vous que je me marie. » Le jour où je lui ai défendu de faire la cour à ma fille, il m'a répondu qu'il ne pouvait m'obéir, que son affection pour Adélaïde était plus forte que sa volonté. J'insistai, et alors il me donna sa parole de ne plus venir que pendant les heures de bureau.

J'étais opposé au mariage, car Ernest était trop jeune. Je finis cependant par céder, et alors je fus avisé du refus de M. Balmaceda père.

LE PRESIDENT. — Je ne vous demande aucun détail sur les choses qui vous seraient pénibles.

M. WADDINGTON. — J'appris la vérité. En apprenant la chose, je m'étais senti capable de tuer.

LE PRESIDENT. — Parler de tuer est un peu excessif.

M. WADDINGTON. — Il faut avoir souffert ce que j'ai souffert pour comprendre.

M. JANSON. — Beaucoup de personnes ici comprennent.

M. WADDINGTON. — Tout semblait aller vers une conclusion normale lorsque le 19 février Dominicis m'a dit : « Ernest a déclaré qu'il tirerait sur vous si vous lui faisiez encore une scène. »

M. Waddington raconte ses angoisses et ses colères avec beaucoup de simplicité. Ce fut pour se défendre contre Balmaceda qu'il acheta un revolver.

Avant que je passe avoir un entretien avec Balmaceda le drame se passa.

J'ai été trouver M. de Favereau et je lui ai donné ma parole d'honneur que Carlos ne fuirait pas. Mon fils a voulu être jugé par la justice belge. C'est alors que j'ai eu recours à l'immunité diplomatique.

LA MERE

On entend ensuite Mme Waddington, mère de l'accusé. On voit entrer une femme vêtue de noir. Tout de suite ses regards se tournent vers le banc des accusés. Son fils la regarde et fond en pleurs.

Mme Waddington fait preuve d'une force de caractère et d'un courage peu communs. Elle tâche de ne laisser paraître aucune émotion, si ce n'est par quelques longs soupirs.

Elle fait le récit des événements que l'on connaît déjà.

Je ne puis, dit-elle, réparer une faute que je n'ai pas commise.

Qu'a fait Balmaceda ? s'écrie la mère avec indignation : Il a tout raconté à son oncle. Il s'est évertué à perdre la considération de la famille. Il m'a dit qu'il allait raconter à tout le monde ce qui s'était passé entre sa fiancée et lui. Il a ajouté qu'il écraserait notre famille au Chili.

Mme Waddington entreprend alors le récit de la scène entre elle et son fils, qui a précédé le drame. La pauvre femme éclate en sanglots. Mon fils m'a dit : « Il doit épouser ma sœur » et il est parti.

Il a pris un revolver sur la cheminée. « Attends le retour de ton père, lui ai-je dit. « Non, a-t-il répondu, je dois le faire moi-même. » J'ai vainement voulu le retenir.

LE PRESIDENT. — Vous pouvez vous retirer, madame.

Mme Waddington se retire lentement.

La parole est ensuite à M. Bonnevie, pour la partie civile, qui réclame un franc de dommages-intérêts. Il s'attache à prouver le bien-fondé de sa demande, puis l'audience est renvoyée à demain.

LES TROUBLES du MIDI

MARCELIN ALBERT EN PRISON

Montpellier, 28 juin. — Marcelin Albert est très souffrant dans sa prison ; il est, de plus, très abattu. Ce n'est pas qu'il soit démoralisé ou que son incarcération lui soit pénible car il est au contraire plein de courage et affirme que le séjour, si court soit-il, qu'il va faire dans la prison de Montpellier constituera pour lui un repos salutaire. Mais l'apôtre, d'abord très harassé par la vie qu'il a menée depuis quelques semaines et les fatigues que lui a imposées son rôle, a été très déprimé par les graves événements de ces derniers temps. Marcelin Albert est surtout épuisé.

On dit, d'autre part, que Marcelin Albert a réussi à justifier, aux yeux du docteur Ferroul, la conduite qu'il avait observée depuis deux semaines. Les co-détenus du prisonnier considèrent sa démarche auprès de M. Clémenceau comme une maladresse, mais ils sont convaincus de sa parfaite bonne foi.

LES MEDECINS DE NARBONNE

Narbonne, 28 juin. — Les autorités ont délivré un laisser-passer aux médecins de la ville pour leur permettre de franchir la nuit les barrages des troupes.

LE SUCCESSEUR DE M. ANDRUEJOLS

Montpellier, 28 juin. — M. Frezouls, doyen de la chambre des mises en accusation, a reçu une lettre lui annonçant officiellement qu'il était désigné pour remplacer, en qualité de conseiller doyen, le président de chambre Andruéjols.

C'est lui, d'ailleurs, qui remplaçait déjà M. Andruéjols quand celui-ci était en congé.

CONGRES DE MAIRES RATE

Béziers, 28 juin. — Les maires de l'arrondissement de Béziers devaient tenir une réunion aujourd'hui à Béziers dans un bâtiment municipal mis à leur disposition pour examiner la situation faite aux communes dont les services sont arrêtés.

Sur la défense du comité d'Argeliers cette réunion n'a pas eu lieu.

LES MUTINS DU 17e

Le débarquement à Sfax

Paris, 28 juin. — Le Ministre de la Marine communique la note suivante :

Les croiseurs « Desaix » et « Du Chaylai » arrivèrent à Sfax à 2 heures et commencèrent immédiatement le débarquement des mutins.

La traversée s'est faite sans incident et la discipline a été tout à fait satisfaisante.

Le détachement comprend 15 officiers et 627 sous-officiers et soldats, sous le commandement du commandant Villarem.

Aussitôt le débarquement du détachement, les civils se sont mêlés aux mutins et leur ont fait bon accueil.

Interrogés sur la cause réelle de la révolte, les soldats déclarèrent que celle-ci fut fomentée par quelques civils qui envahirent brusquement la caserne et entrèrent dans les chambres, s'emparant des armes aux râteliers. Ils furent suivis par les soldats les moins disciplinés, c'est-à-dire par les musiciens.

LA REUNION D'ARGELIERS

Argeliers, 28 juin. — La réunion plénière des délégués des comités viticoles des quatre départements eut lieu à 2 heures de l'après-midi. Les délégués vinrent nombreux. La discussion a été des plus vives. La presse n'a pas été admise à suivre les débats.

A la suite de la réunion d'Argeliers, M. Cazeaux-Cazalet donna les explications sur la loi élaborée par la commission d'enquête viticole. Il espère avoir le temps de faire voter par le Parlement avant les vacances le projet de loi qu'il déposera sur le mouillage.

Répondant à une question précise, M. Cazeaux-Cazalet exprima l'opinion qu'on n'obtiendrait jamais du Parlement le vote d'une surtaxe sur les sucres.

A l'issue de la réunion, les maires démissionnaires ont été invités à confirmer leur démission à l'autorité préfectorale par lettre recommandée.

Voici sur la réunion de nouveaux renseignements :

Narbonne, 28 juin. — A la réunion d'Argeliers les délégués étaient 1500. Il a été décidé que les bases d'une fédération des quatre départements viticoles serait établie.

Les décisions suivantes ont été arrêtées : 1° la grève de l'impôt, qu'on ne paiera même pas a-t-on dit si le gouvernement envoie des baïonnettes ; 2° les démissions des municipalités qui seront renouvelées le 10 juillet ; 3° l'élargissement des prisonniers.

Après les déclarations de M. Cazeaux-Cazalet l'assemblée se rallia à un programme minimum de revendications.

Le comité vota ensuite une adresse au Sénat ainsi conçue :

« Le Midi a toujours rempli ses devoirs de solidarité française. Il lui paraît impossible qu'une main ne se tende pas vers lui pour son salut et pour l'étreinte fraternelle. »

LA DEMANDE DE MISE EN LIBERTE

Le conseiller Salvan se déclare incompétent

Montpellier, 28 juin. — Les défenseurs des prisonniers, après avoir reçu notification de la réponse du conseiller Salvan, se déclarant incompétent, décidèrent de faire opposition à cette notification.

M. Marcelin Albert adressa à M. Salvan une demande de mise en liberté provisoire pour raison de santé.

Incident russo-autrichien

Odieux forfait de Cosaques

Londres, 28 juin. — Un télégramme arrivé dans la soirée annonce que des cosaques ont pénétré sur le territoire autrichien, près de Rudzwoloff. Ils pillèrent le magasin d'un juif.

Comme celui-ci leur opposait de la résistance, ILS ASSASSINERENT LE MARI, LA FEMME, LE PERE, LA BELLE-FILLE ET TOUS LES EMPLOYES.

Ils se répandirent dans plusieurs autres maisons qu'ils mirent à sac, puis s'enfuirent.

Deux d'entre eux furent arrêtés par la police autrichienne.

On annonce que l'Autriche adressera des représentations diplomatiques à la Russie.

COURS DES COTONS

Le Havre, 28 juin. — Cours de clôture du marché des cotons : Tendance calme, 17.20. — Juin 80,12. — Juillet 79,87. — Août 80,00. — Septembre 79,87. — Octobre, 79,00. — Novembre, 78,00. — Décembre, 77,00. — Janvier et février, 76,75. — Mars et Avril, 76,62. — Mai 76,50.